

M^{gr} Harpigny sur le financement

« Il faut trouver des arrangements

L'évêque de Tournai estime qu'il est normal que l'Eglise évolue avec son temps, mais rappelle sa mission dans la société et l'importance de la sauvegarde de son patrimoine.

ENTRETIEN

FANNY DECLERCO

L'évêque de Tournai, Guy Harpigny, est le représentant du culte catholique auprès du gouvernement fédéral. Le cardinal De Kesel, actuel primat de Belgique, a jugé son confrère tournaisien plus indiqué pour répondre à nos questions sur l'enseignement et le financement des cultes.

Monseigneur Harpigny réagit à la réforme du financement du temporel du culte adoptée à Bruxelles il y a quelques semaines, et à l'exemple luxembourgeois qui a réduit de plus de 70 % le budget global alloué aux cultes et mis fin aux traitements et pensions des ministres des cultes à charge de l'Etat (lire page 18). En Belgique, le culte catholique occupe près de 80 % des postes de ministres du culte.

Au Luxembourg, le salaire des nouveaux curés est désormais à charge de l'archevêché. C'est envisageable en Belgique ?

Tout est envisageable si on veut ! Est-ce que c'est l'Etat qui doit financer les cultes ? C'est une première question. Est-ce que les cultes n'ont aucune incidence dans la société ? S'ils n'ont aucune incidence, évidemment il ne faut pas les payer. S'il y a une incidence au niveau sociétal, il faut peut-être se poser la question autrement. Et quand on regarde le niveau moyen du salaire des ministres du culte, il est vraiment très bas par rapport à l'ensemble de la population et pour la formation.

L'Eglise belge aurait-elle assez de fonds pour survivre à une réforme à la luxembourgeoise ?

On n'a jamais fait le calcul ! Le Luxembourg a une tradition un peu différente de celle de la Belgique. Dans la Constitution belge, la laïcité est organisée et financée. La Belgique a été fondée par les libéraux et les catholiques, on a repris certaines choses du temps de Napoléon - modifiées depuis. Parmi les grands changements depuis, le nombre de catholiques a fameusement baissé par rapport à 1830. On a reconnu d'autres cultes, dont les musulmans en 1974, qui représentent 6 % de la population. Mais on agit comme s'ils représentaient 90 %. On a peur du monde musulman alors on essaie d'arranger tout le monde en mettant tout sur le même pied. Il ne faut pas oublier d'où on vient : la construction de la Belgique, ce n'est sûrement pas les musulmans en 1830. Ils sont là depuis les années 1960, croissant régulièrement. Evidemment qu'il faut en tenir compte ! Mais ils ne doivent pas prendre 90 % des idées. C'est une partie de la population.

Certains argumentent qu'une réforme du financement permettrait de mieux prendre en compte ces changements, comme la sécularisation de la société.

Je peux comprendre, mais alors il faut être juste. Comment est-ce qu'on compte les catholiques ? Il faut voir ce qui est financé aussi. Les journaux racontent que le culte catholique a beaucoup trop d'argent et on met là-dedans les lieux de culte qui font partie du pa-



« La meilleure chose à faire, c'est de voir quels sont les lieux qui sont absolument nécessaires pour le culte. S'il y en a trop, il faut trouver des arrangements justes. Comme ils appartiennent souvent aux communes, c'est à elles de faire des propositions. » © SYLVAIN PIRAUX.

Il ne faut pas oublier d'où on vient : la construction de la Belgique, ce n'est sûrement pas les musulmans en 1830. Ils sont là depuis les années 1960, croissant régulièrement. Evidemment qu'il faut en tenir compte ! Mais ils ne doivent pas prendre 90 % des idées

”

trimoine, les œuvres d'art, etc. Sans percevoir que cela a été construit au fil des siècles par des croyants pour tel ou tel objectif. On ne retient que l'édifice et les richesses patrimoniales. Je dis toujours : le patrimoine appartient à tout le monde, il nous vient de ceux qui précèdent et nous devons le léguer à ceux qui nous suivent. Il faut sauvegarder l'aspect patrimonial et ne pas le mélanger au travail ordinaire des ministres du culte et des fidèles. La meilleure chose à faire, c'est de voir quels sont les lieux qui sont absolument nécessaires pour le

culte. S'il y en a trop, il faut trouver des arrangements justes. Comme ils appartiennent souvent aux communes, c'est à elles de faire des propositions.

Dans l'exemple luxembourgeois, le patrimoine immobilier est remis aux mains des communes. L'Eglise noue des conventions pour occuper les lieux des cultes.

Il faut respecter certaines règles en liturgie. Si le lieu de culte devient en même temps la maison du village, il faut chaque fois refaire le mobilier. C'est assez compliqué... Alors autant prendre une tente, et après la liturgie, on démonte la tente et on la remonte la semaine d'après !

M^{re} Wagener, au Luxembourg, conseille de ne pas refuser de négocier si la question du financement des cultes venait sur la table en Belgique.

Les dialogues sont déjà engagés sur les lieux de culte. En Flandre, il y a un accord respectable avec les évêques flamands (NDLR : en 2011, un cadastre a permis d'avoir une vision globale sur les églises à rénover ou à désacraliser pour les convertir à d'autres usages). A Bruxelles, une réforme vient de passer. Je suppose que ça va arriver dans la Région wallonne... Il y a toujours un dialogue !

Il est normal, dit-il, que l'Eglise ne puisse plus prétendre aux mêmes avantages dans la société moderne.

Quelle est la mission de l'Eglise dans la société ? Si on considère que c'est une affaire privée, il ne faut pas payer. Si on décide qu'il y a un aspect sociétal, il faut être juste et regarder ce que l'on peut financer. Pas tout, évidemment ! La société a beaucoup changé depuis Napoléon. Il est tout à fait normal que l'on vive dans un autre monde. Dans les pays voisins, l'Allemagne a un impôt philosophiquement dédié. L'Italie aussi.

Au contraire de la Belgique, la laïcité n'est pas financée au Luxembourg. La laïcité, n'est-ce pas le meilleur allié des cultes dans la question du financement ?

C'est possible. Ce sont des choses très délicates et je ne voudrais pas paraître comme celui qui prend un ennemi avec soi pour combattre un autre ennemi. Je plaide beaucoup pour respecter l'Etat de droit, la séparation (entre l'Eglise et l'Etat, NDLR). Et j'espère qu'il en va de même pour la laïcité organisée. Pour bien avancer sur la question du financement, ce sont les représentants du peuple qui décideront. Et puis il faudra accepter d'avoir des lieux de dialogue honnêtes et justes. Je ne vais pas dire « que tout le monde y trouve son compte » parce que ce n'est pas une affaire de partage de fortune. Il s'agit de voir en fonction de ce que je suis dans la société ce que je peux avoir comme financement ou non.

La réforme bruxelloise prévoit la vente du patrimoine et une intervention plafonnée. C'est viable ?

Ce sont des calculs à court terme : vendre pour pouvoir restaurer. Et la prochaine fois, où est ce qu'on va trouver l'argent ? Au fond, qu'est ce qu'il y a là derrière ? Est-ce qu'il y a trop de lieux de culte catholique à Bruxelles ? Est-ce qu'il faut tous les entretenir ? Il faut négocier avec la Région et, si ce n'est pas encore fait, voir ce que l'on garde ou ce qui peut être mis au service de la société. On va voir comment cela va tourner...

Désormais, les conseils d'administration des fabriques d'église à Bruxelles devront respecter un quota de genre. Vous êtes prêts pour ce changement ?

C'est l'évolution de la société. Moi, je trouve ça normal ! Il y a des femmes dans tous les secteurs de la société, je ne vois pas pourquoi on n'en trouverait pas là !